

## Rubrique Histoire.

Conférence sur l'histoire de l'Ordre de Malte. Le dimanche 21 août, à la suite de notre assemblée générale annuelle, nous avons proposé une conférence gratuite sur l'histoire de l'Ordre de Malte. Notre invité pour cette conférence



était Gérard Zimmermann, délégué de l'ordre de Malte pour la Corrèze. Le public avait répondu en nombre et la Salle du Marché était pleine pour entendre le conférencier. Ce fut un exposé tout à fait passionnant sur l'histoire multiséculaire de cet ordre souverain dont la fondation fut consacrée par le pape en 1113 mais dont les origines seraient plus anciennes. Gérard Zimmermann sut à merveille soutenir l'attention de l'auditoire avec les origines, l'organisation historique, l'évolution au fil des siècles et aussi l'actualité de cet ordre dont « la souveraineté est indépendante de la territorialité ». Il sut aussi faire quelques allusions à la présence maltaise à Curemonte dont les auditeurs étaient très curieux. Cette présence est en effet bien connue des historiens même si elle mériterait

une étude plus approfondie. C'est en effet Foulques de Vilaret, 25<sup>ème</sup> grand maître de l'ordre, qui fonda le prieuré féminin de Curemonte en 1308 et installa sa sœur Jourdaine (ou Jordane) de Vilaret comme première prieure de Curemonte. Cela fut confirmé par le chapitre général de l'ordre tenu à Rhodes en 1312. Le grand maître Foulques de Vilaret, saisi par la folie des grandeurs, aurait été déposé et finalement exilé



de Rhodes à Curemonte où il serait mort en 1319 ou 1327. Il serait inhumé dans l'église Saint Barthélemy, une dépendance du prieuré. Les prieures de Curemonte se disaient « commanderesses » de Curemonte et revendiquaient la nomination à la Cure de Saint Barthélemy.

Comme Jean Bouyssou, président des Amis de Curemonte, l'annonça en conclusion, il est probable que cette « histoire maltaise de Curemonte » sera l'un des thèmes abordés lors du deuxième colloque historique de Curemonte qui devrait se tenir dans le village en juin 2012.

**À dhésions, Cotisations , :** Un grand MERCI à toutes celles et ceux qui ont pensé à renouveler leur adhésion, et bienvenue à tous les nouveaux adhérents, ils sont quinze depuis un an. Le nombre d'adhérents est en effet un gage du rayonnement et surtout de la crédibilité de toute association comme les « Amis de Curemonte ».

**Rappel :** le montant annuel statutaire de nos cotisations est inchangé :  
15 € (actif), 25 € (titulaire), 50 € et plus (bienfaiteur).

## A noter sur vos tablettes :

17 et 18 septembre 2011 : Journées Européennes du Patrimoine  
28, 29 avril 2012 : 7<sup>ème</sup> « Evènement JAZZ à Curemonte »  
Courant juin 2012, deuxième Colloque historique de Curemonte

**Sur l'Agenda de l'association :** Depuis notre précédent numéro :  
(1<sup>er</sup> juillet 2011 : Parution de la newsletter N° 33).